

1996 Déluge au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Éric Tremblay

Numéro 82, été 2005

Quand la nature se fâche

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7074ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tremblay, É. (2005). 1996 : déluge au Saguenay-Lac-Saint-Jean. *Cap-aux-Diamants*, (82), 44–47.

DÉLUGE AU SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

1996

PAR ÉRIC TREMBLAY

Le 19 juillet 1996, une pluie abondante se déverse sur la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette averse provoque peu de réactions, elle s'ajoute tout simplement au palmarès de cet été particulièrement pluvieux. Toutefois, à la différence des averses précédentes, celle-ci augmente en intensité au lieu de s'arrêter brusquement comme les orages des jours antérieurs. Condamnés à rester dans leur foyer, les gens regardent les Jeux olympiques d'été à la télévision.

Pendant plus de 50 heures, une pluie diluvienne s'abat sur une grande partie du bassin versant de la région hydrographique du Saguenay. En trois jours (19, 20 et 21 juillet), le gonflement des eaux transforme la biophysique des forêts, des sols, des nappes phréatiques, des lacs et des rivières. Du même coup, il détruit les structures et les établissements résidentiels, commerciaux, récréatifs, agricoles, industriels et urbains situés près des cours d'eau ou dans les plaines d'inondation.

Le déluge de 1996,
vue de Grande-Baie.
Photographie
Jean Tremblay.
(Musée du Fjord).

Au début du mois d'août 1996, les bilans provisoires faisaient état de pertes matérielles de près d'un milliard de dollars pour presque 500 résidences détruites, 1 200 endommagées et plus de 16 000 personnes évacuées. En outre, bien que ce fait ne soit pas relié directement aux inondations, deux personnes sont mortes dans un glissement de terrain.

LES CAUSES DES INONDATIONS

Du côté météorologique, les pluies diluviennes proviennent d'une tempête de type tropical qui, par son énorme système couvrant une grande partie de l'est de l'Amérique, stagne au-dessus de la réserve faunique des Laurentides. Cette convergence de systèmes dépressionnaires – visible sur les images satellite – forme une grande spirale nuageuse appelée «virgule». Cette gigantesque «machine à pluie» déverse sur un territoire très restreint de la réserve faunique des Laurentides jusqu'à 262 mm de pluie au même endroit





Le déluge de 1996, vue près du Musée du Fjord. Photographie Jean Tremblay. (Musée du Fjord).

en 50 heures. Par ricochet, le versant sud du bassin du Saguenay reçoit des précipitations anormales de plus de 170 à 200 mm en 36 heures et de 250 mm en 48 heures, soit la pluie d'un mois en deux jours.

Les sols se trouvent ainsi copieusement arrosés. Ces derniers avaient déjà absorbé l'eau des pluies du 1^{er} au 17 juillet – celles-ci étant plus élevées que la moyenne mensuelle normalement enregistrée. À ce moment, l'eau glisse sur la surface saturée des parterres forestiers, la capacité de rétention par percolation étant à zéro. De plus, les reliefs ascendants du massif montagneux laurentien accentuent l'effet des pluies en provoquant le refroidissement des masses d'air humide, forcées de monter en altitude sur le flanc est des montagnes. Ce phénomène a provoqué plus de pluie en amont qu'en aval des rivières. Le cas des réservoirs du bassin versant (lacs Kénogami et Ha! Ha!) est également intéressant. Au moment des inondations, ceux-ci sont déjà pleins lors de l'arrivée de cette quantité subite de pluie. Heureusement, les barrages et les digues ayant tenu le coup (sauf dans le cas du lac Ha! Ha!), les populations ont eu le temps d'évacuer avant que la crue ne parvienne à contourner les ouvrages ou à déborder.

Finalement, l'occupation historique le long des cours d'eau explique l'importance des pertes matérielles durant cette «longue» fin de semaine du mois de juillet 1996. Depuis les années 1920, lors des premiers harnachements des rivières et de la création des réservoirs

hydroélectriques, les populations demeurent plus ou moins aux mêmes endroits, modifiant graduellement des chalets en résidences permanentes souvent très cossues. Ce phénomène est accompagné de l'aménagement, le long des cours d'eau, des services municipaux et de la transformation par l'urbanisation des lits d'écoulement naturel des rivières et des ruisseaux par des remplissages, déviations, contournements, détournements et canalisations. De plus, les plans d'eau se sont transformés en quelques décennies en lieux de loisir et de récréation, faisant oublier aux populations que ce ne sont plus des lacs mais bien des réservoirs.

UNE LONGUE RECONSTRUCTION

Rapidement, le gouvernement applique la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre et décrète l'état d'urgence. Cette loi permet de débloquer immédiatement de l'aide financière afin d'aider les municipalités à s'occuper plus adéquatement du sinistre et des sinistrés. Tout d'abord, la pénurie d'eau potable et les pannes d'électricité sont les premiers effets tangibles de la tragédie. Dès le 20 juillet, les premiers rapports officiels font état de nombreux problèmes vécus par les municipalités : évacuation de la population de certains secteurs urbains, voies de transport rendues inutilisables, voire totalement détruites, ponts emportés et infrastructures routières menacées, organisation de centres d'hébergement. Les rapports subséquents mentionnent que 16 000 person-



La petite «maison blanche», symbole de la résistance et du courage des Saguenayens. Photographie Richard Lamontagne, 1996.

nes ont dû être évacuées, qu'à la fin du mois de juillet presque 1 400 versements d'aide financière ont été effectués et plus de 400 résidences sont entièrement ou partiellement détruites, nécessitant par le fait même une évacuation de plus de quatorze jours.

Durant les premières heures, les municipalités touchées travaillent en collaboration, surtout avec la Sécurité civile, l'armée canadienne et la Croix-Rouge. Cette dernière met sur pied, avec l'aide du gouvernement du Québec, un fonds d'assistance aux personnes affectées par le désastre ; le Don de la solidarité. Toutefois, la Croix-Rouge procédera par étapes pour la distribution de l'aide aux sinistrés. Au cours de la première phase, plus de 14 000 personnes se partagent une somme de 2,3 millions de dollars en bons émis selon les besoins personnels, d'hébergement et de fournitures domestiques. À la dernière phase (phase V), la situation du fonds au 31 janvier 1997 était la suivante : 29,2 millions reçus, 12 millions déboursés, 6,1 millions engagés de façon ferme, 8,6 millions en réserve pour des engagements estimés et 2,5 millions dont on pouvait encore disposer. Concernant cette dernière somme, le comité du Don de la solidarité décide, le 8 mai 1997, après avoir pris connaissance du montant qui pourrait rester disponible une fois que tous les engagements seraient acquittés, de verser la somme de 1,5 million de dollars à la Croix-Rouge du Manitoba afin de venir en aide aux sinistrés de la rivière Rouge.

Du côté monétaire, les inondations de juillet 1996 représentent une somme de plusieurs centaines de millions de dollars en indemnisation, en reconstruction et en perte. Le 31 décembre 1996, l'évaluation prélimi-

naire des engagements de reconstruction et d'indemnisation du gouvernement représente la somme de 220 176 517 \$. À ce moment, le gouvernement anticipait une somme supplémentaire de 17 680 000 \$, au 31 mars 1997, suivie d'un montant de 50 millions de dollars, accordé en avril de la même année, pour la relance des entreprises et organismes sinistrés.

Concernant les assurances, le Bureau d'assurance du Canada constate que la couverture d'assurance se chiffre approximativement à 212 458 256 \$, en mai 1997, relativement aux événements de juillet 1996. Pour leur part, les réclamations d'assurance des compagnies touchées par les inondations (Abitibi-Price, Cascade, Stone-Consol, Alcan et Hydro-Québec) représentent un total de près de 200 millions de dollars.

Un an après, les poursuites, les réclamations et les indemnisations suivent leur cours. Lors de la commémoration du cinquième anniversaire des inondations, en juillet 2001, plusieurs citoyens de La Baie poursuivent toujours la Stone-Consol pour plusieurs millions de dollars en indemnisation. En 2004, le jugement historique est rendu : il reconnaît certaines responsabilités à la compagnie dans la gestion de ces barrages. Ce jugement en faveur des sinistrés oblige la compagnie à verser des indemnisations de plusieurs millions de dollars.

L'HEURE DES BILANS

Les images des inondations de juillet 1996 – pour plusieurs personnes le «déluge» – ont fait le tour de la planète, surtout celle d'une «maison blanche» résistant au courroux des

eaux en furie de la rivière Chicoutimi. Pour les gens de l'extérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les événements et les images font simplement partie de l'actualité. Tandis que pour ceux du Saguenay, «l'après-inondation» est propice aux bilans et aux réflexions de toutes sortes. Tout d'abord, lourdement affectées matériellement et ébranlées émotionnellement, les populations ont subi des préjudices psychosociaux importants. Les inondations de juillet 1996 sont dorénavant enregistrées dans la mémoire collective, à la suite du «grand feu» de 1870 ou du glissement de terrain de Saint-Jean-Vianney, qui eut lieu le 4 mai 1971.

De la stupeur à l'adaptation, une catastrophe provoque toujours une prise de conscience et la mise en place de nouvelles structures. Dans le cas des inondations, il a été démontré qu'il y avait eu des problèmes dans les communications entre les différents intervenants (décideurs), tout en démontrant les lacunes de la gestion de la Sécurité civile au Québec. Les événements marquent également une étape importante dans l'organisation territoriale face à son développement.

La réflexion centrale suivant les inondations de 1996 est la formation de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, populairement nommée «Commission Nicolet», du nom de son président, l'ingénieur Roger Nicolet. Cette commission gouvernementale est instituée par décret, le 7 août 1996. Elle a pour principal mandat d'analyser les actions prises par les gestionnaires de barrages privés et publics, avant, pendant et après la crue du 19 au 21 juillet 1996, ainsi que d'élaborer des recommandations visant à améliorer la gestion des barrages au Québec.

Déposé en janvier 1997, le rapport «Nicolet» recommande : 1) une révision complète de la Loi sur le régime des eaux; 2) de nouvelles réglementations dans la loi sur la sécurité des ouvrages de retenue des eaux; 3) la vérification de la capacité des équipements d'évacuation des barrages actuellement existants; 4) la création d'un registre complet des ouvrages de retenue des eaux du Québec; 5) la création des comités de bassin; 6) l'aménagement du territoire en zones inondables et à risque; 7) de doter la Sécurité civile de moyens d'assurer les communications en situation d'urgence.

En juillet 1996, les eaux du versant sud du Saguenay se sont heurtées à un réseau artificiel d'une quinzaine de barrages, de digues, de remblais et de canalisations. Une grande partie de ces ouvrages n'étaient connus que d'un petit nombre de personnes, laissant leur entretien, la plupart du temps, négligé.



Du côté environnemental, cette crue spectaculaire emporte de nombreux débris de toutes sortes, mais également des polluants comme l'acide phosphorique, le chlorure ferrique, l'essence, etc. Heureusement, les eaux douces ont «surfé» sur les eaux plus lourdes du grand Saguenay qui, en se délestant en chemin des sables et des alluvions, emportent les contaminants solubles très loin. Ce débit extraordinaire des cours d'eau a eu des effets bénéfiques en permettant un ménage des fonds marins, utilisés depuis des décennies pour l'industrie. Toutefois, la faune et la flore des fonds ont été enfouies elles aussi, en même temps que les contaminants.

Finalement, le suivi des recommandations du rapport «Nicolet» demeure difficile à établir, surtout qu'elles n'avaient aucune force légale. Le dixième anniversaire de l'événement, en juillet 2006, sera probablement un moment privilégié pour faire l'autopsie de cette tragédie et avoir un rendez-vous avec l'histoire. ◆

■ Maisons inondées à Laterrière. Photographie Richard Lamontagne, 1996.

■
Éric Tremblay est historien-conservateur à la Société historique du Saguenay.

Pour en savoir plus :

Russel Bouchard. *L'été du «déluge» : journal intime d'un insoumis!*, Chicoutimi, Chez l'auteur, 1998, 234 p.

Georges-Hébert Germain. «Saguenay, juillet 1996 – autopsie d'une catastrophe» dans *L'Actualité*, 15 mars 1997, p. 14-30.

Roger Nicolet (prés.). *Rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages*, Québec, janvier 1997. Comprend également des annexes.

Marc-Urbain Proulx (sous la dir.). *Une région dans la turbulence*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1998, 239 p.

Clémence Richard. «Opération reconstruction, phase 1997» dans *L'Activité économique*, vol. 7, n° 1, avril-mai 1997, p. 18-35.